Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Fiscalité des opérations au SRD

Par Remy21000

Bonjour.
J'ai 2 questions sur la fiscalité imputables aux opérations de bourse à règlement différé (SRD).
1. Le taux d'intérêt (CRD) et les frais de prorogation sont ils déductibles des impôts ? Ou seule la plue value réalisée est soumise au PFU ?
2. Les dividendes au SRD sont ils fiscalisés différemment des dividendes classiques ? (Notamment en cas d'imposition au barème progressif).

Merci ??

Par Hibou Joli

Bjr,

Merci d'expliquer en quoi consiste le SRD pour les non intiés

Les dividendes sont de plein droit imposés à la flat tax de 30% lors du paiement : l'option au bareme progressif se fera ENSUITE dans la déclaration d'impot sur le reveu au mois de mai de l'année suivante.